



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N° 84-2025-286

PUBLIÉ LE 17 OCTOBRE 2025

Sommaire

84_MNC_Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de Lyon) /

84-2025-10-17-00007 - ARRETE n° 382 - 2025 du 17 octobre 2025 portant modification de l'arrêté de nomination **??** des membres du conseil de l'union pour la gestion des établissements **??** des caisses d'assurance maladie (UGECAM) Rhône-Alpes (2 pages)



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de la sécurité sociale**

Mission Nationale de Contrôle
Et d'audit des organismes
De sécurité sociale
Antenne de Lyon

**ARRETE n° 382 – 2025 du 17 octobre 2025 portant modification de l'arrêté de nomination
des membres du conseil de l'union pour la gestion des établissements
des caisses d'assurance maladie (UGECAM) Rhône-Alpes**

**Le ministre du travail et des solidarités et la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des
personnes handicapées**

Vu l'article 2 de l'annexe à l'arrêté du 22 juillet 2022 fixant les statuts types des unions pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté n° 69-2022 du 17 juin 2022 portant nomination des membres du conseil de l'union pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie (UGECAM) Rhône-Alpes ;

Vu les arrêtés modificatifs n° 73-2022 du 23 juin 2022, n°86-2022 du 28 juillet 2022, n° 105-2022 du 27 septembre 2022, n° 167-2023 du 14 avril 2023, n° 186-2023 du 16 juin 2023 et n° 202-2023 du 5 octobre 2023 ; n°315 – 2024 du 15 octobre 2024 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY, adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

A R R Ê T E N T

Article 1

L'arrêté de nomination des membres du conseil de l'union pour la gestion des établissements des caisses d'assurance Maladie (UGECAM) Rhône-Alpes est modifié comme suit :

Parmi les représentants des employeurs désignés par le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

- Le siège de titulaire occupé par monsieur HUYGHE Laurent est déclaré vacant.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne Rhône-Alpes et à celui de la préfecture du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 17 octobre 2025

Le ministre du travail et des solidarités,
La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et
des personnes handicapées,

Pour les ministres et par délégation,

La cheffe d'antenne de Lyon
de la Mission Nationale de Contrôle
et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Cécile RUSSIER